

COMMUNE DE SAINT-PONT

SESSION ORDINAIRE DU 15 mars 2021

Convocation en date du 8 mars 2021

Étaient présents : Mme Caroline BARDOT, M. Raymond MOULIN, Mme Nelly VERGNE, M. Jacky RAMBEAUD, Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO, Mme Corinne CHABAUD, Mme Marianne GARMY, M. Patrick GOUGAT, Mme Christine MATHIAS, M. Lilian PIOLAT, M. Florian PINFORT.

Pouvoirs : M. Mickaël CHARNET à M. Lilian PIOLAT, M. Patrice MONNAY à Mme Corinne CHABAUD, M. Nicolas PETIT-BARAT à Mme Christine MATHIAS.

Absent excusé : M. Roland ARBOUSSET.

Secrétaire de séance : M. Lilian PIOLAT.

Ajouts à l'ordre du jour :

- Point 9 bis : Convention d'objectifs et de moyens 2021 avec l'Association Enfance Jeunesse de Saint-Rémy en Rollat
- Point 9 Ter : Création d'un bike Park : demandes de financements

Ajouts approuvés à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 22 février 2021. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Décision du maire :

Néant.

3. Compte rendu des commissions communales :

Commission « Finances » réunie le 1^{er} mars 2021

CF « Affaires financières »

Commission « Animation - Information – Communication » réunie le 3 mars 2021

Bulletin municipal 2021 : Retours et avis sur la version 2020. Préconisations pour 2021 : intégrer dans le prochain bulletin une rubrique « jeux » avec quizz, photo cachée, etc.

Avis de la commission : Les membres de la commission retiennent la proposition d'intégrer une rubrique jeux au bulletin municipal 2021.

Signalétique à l'aire de jeux : Volonté d'installer une signalétique à l'entrée de la voie d'accès à l'aire de jeux afin de mieux communiquer sur sa localisation. Pourquoi pas partir sur le principe d'une arche, tout en étant vigilant avec une consultation préalable des Bâtiment de France.

Avis de la commission : La commission est d'accord pour installer deux panneaux signalétiques aux deux entrées de l'aire de jeux ; à solliciter l'avis des BdF quant au projet retenu. A cet égard, les membres de la commission ont échangé quant à la forme que pourrait prendre ces panneaux qui pourraient être mis en place en 2021. Les échanges se poursuivent et l'arbitrage sera pris lors de la prochaine commission.

Panneau d'affichage municipal extérieur au parvis Mairie-Ecole : Madame le Maire indique que le réseau des 9 panneaux d'affichage actuels a été déposé. Il s'agirait donc désormais d'installer un seul espace d'affichage sur le mur de droite du parvis de la mairie-école, devant le mur vierge.

NB : Ce panneau devra être suffisamment large pour accueillir des infos diverses, et sans doute imperméable aux intempéries (système de protection par vitre plexy).

Sources utiles : Articles L.581-13 et R.581-2 et suivants du code de l'environnement ; Réponse ministérielle publiée au JOAN du 25 août 2009. « Le maire doit faire aménager sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs panneaux d'affichage. Ces panneaux d'affichage sont réservés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif. La surface minimale que chaque commune doit réserver à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif est de 4 mètres carrés pour les communes de moins de 2 000 habitants ».

Type de messages : Informations d'intérêt général relative à la vie de la commune : informations municipales, à caractère pédagogique et/ou scolaire, associatives, liées à la circulation et/ou la sécurité, et plus largement nécessitant une communication à destination du grand public.

Avis de la commission : Les membres de la commission proposent que des panneaux d'affichage soient installés contre le mur de la cantine, sur le parvis Mairie-Ecole. La réflexion est lancée quant à la forme à donner à ces panneaux. Les échanges se poursuivent et l'arbitrage sera pris lors de la prochaine commission.

Cadre de partenariat avec les associations : Madame le Maire propose que le document mettant en place le cadre de partenariat avec les associations communales puisse être signé avec les présidents d'associations, dans la foulée de la séance du conseil municipal de vote des subventions aux associations, à une date à définir.

Avis de la commission : Les membres de la commission retiennent la proposition de tenir une séquence de signature avec les Présidents d'association, dans la foulée du conseil municipal du 15 mars 2021.

Lancement du conseil communal des jeunes et du comité des fêtes :

6 jeunes se sont portés candidats pour le conseil communal des jeunes : Baptise et Zoë ARNAL, Louise BAILLON, Titouan BRUNEL, Gaspard VALNAUD, Emma SAYET. Madame le Maire indique qu'il serait bien de retenir une date afin de lancer le conseil communal des jeunes.

12 personnes se sont portées candidates pour le comité des fêtes : Eléonore GUILLOT et Jérôme DAGOURET, Maryline et Jean-Luc HERBAUT, Christian BELIN, Charlène PAGET, Manon GOMINARD, Jonathan COURTINAT, Véronique PINFORT, Fabienne RAGON, Bérengère et Jérémy CHAUFFERT, Sylvain DAZAT. Madame le Maire pense qu'il serait bien de prévoir de caler une date pour réunir les personnes intéressées et leur indiquait la possibilité d'accompagnement du centre social La Magic, via le SAVA (service d'aide à la vie associative).

Avis de la commission : Madame le Maire interrogera l'ensemble du conseil municipal lors de sa prochaine séance, pour savoir si certains sont volontaires pour rejoindre le comité des fêtes. Pour le conseil communal des jeunes, des réunions sont à venir avec le centre social La Magic (12 mars à 14h30) et l'AEJ de Saint-Remy (30 mars à 10h), afin de bénéficier de leur expérience, préalablement à sa mise en place. A l'issue, des dates seront fixées pour réunir chacune de ces instances avec les volontaires identifiés.

Organisation de la manifestation « Vide-jardin & Troc vert » : Suite à ce qui avait été retenu, soit : un événement visant l'échange/troc de plantes, graines, semis, boutures, bulbes, rejets, ouvrages, outils, etc., qui aurait lieu à la salle polyvalente, un samedi ou dimanche matin et/ou après-midi, avec emplacement sur réservation (exposants) et entrée libre (visiteurs) et en proposant une initiation à des jeux en bois, grâce au concours de Patrice Monnay, mais aussi aux associations communales la tenue d'une buvette (boissons et pâtisseries). Madame le Maire interroge les membres de la commission quant au positionnement à avoir quant à la date à retenir au regard de la crise de la Covid-19 ; Avaient en effet été évoqués les we du 15/16 avril, 24/25 avril, du 1^{er}/2 mai ou 8/9 mai ?

Avis de la commission : Considérant le contexte sanitaire, les membres de la commission préconisent de décaler la manifestation à cet automne, afin de profiter pleinement de l'évènement avec plus de sérénité pour ses participants.

Organisation d'une exposition patrimoine bâti « Bienvenue chez nous, bienvenue chez vous ! » : Il s'agit de mettre à jour, 20 ans après, l'exposition créée à l'occasion du passage à l'an 2000 par l'association « Jeunesse Loisirs ». Il s'agissait de prendre en photo les habitants de Saint-Pont devant leurs maisons. Cette expo pourrait être inaugurée à l'automne 2021.

Reste à faire :

- Nommer un chef de projet : Corinne Chabaud est identifiée dans cette fonction.
- Vérifier si l'exposition initiale a été archivée au 1^{er} étage de la mairie.
- Lancer un grand appel aux habitants pour poser à nouveau devant leur foyer, avec l'idée de confronter les photos avant/après et faire émerger les nouvelles installations.

NB : Un rapprochement avec le CAUE (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*) pourrait être opportun pour nous accompagner dans le montage et/ou les idées pour faire vivre l'exposition.

Avis de la commission : Les membres de la commission préconisent d'organiser la manifestation cet automne ou cet hiver, le temps de rassembler et organiser les prises de vues, et monter l'exposition.

4. **Compte rendu des commissions intercommunales :**

Néant.

Affaires Ressources Humaines

Néant.

Affaires Financières

5. **Attribution des subventions de l'année 2021 :**

Pour 2021, la commission Finances propose de maintenir les subventions aux associations communales, sous réserve de deux d'entre elles. Jusqu'à présent, le Tennis Club et le Club de l'Âge d'Or percevaient une aide de 250 €. Il est proposé de ramener ces subventions à 150 € pour les raisons suivantes :

- Le contexte de crise sanitaire a empêché les associations de maintenir leurs activités et donc d'engager les dépenses afférentes ;
- Le Tennis Club ne propose plus d'école de tennis ;
- Les plus de 65 ans représentent aujourd'hui 13% de la population totale quand les moins de 18 ans représentent eux 23,9% des habitants ;
- L'association Objectif Terre qui jusqu'à présent n'avait jamais demandé de subvention le fait cette année, ce qui est pleinement légitime au regard de son projet à rayonnement territorial « Miammiamiam », et il va donc falloir l'aider ;
- Le comité des fêtes de Saint-Pont va voir le jour en 2021 ; là encore, la commune se devra d'accompagner cette nouvelle association.
- De même, le conseil municipal des jeunes va démarrer en 2021, et le conseil municipal pourra prévoir une enveloppe budgétaire sur le budget 2021.

Proposition de la commission :

- Association Communale de Chasse Agréée	150 €
- A.C.P.G.-C.A.T.M.	75 €
- Amicale des Pompiers d'Espinasse-Vozelle	75 €
- Centre Jean Perrin	50 €
- Club de l'Âge d'Or	150 €
- Comité des Fêtes St Pont	150 €
- Objectif Terre	150 €
- Souvenir Français	75 €
- Tennis Club	150 €
- Allier à Livre Ouvert	100 €
- Institut de Formation Interprofessionnelle de l'Allier IFI 03	140 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de la commission « Finances » et décide d'attribuer les subventions comme présentées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°01-2021 03 15/7.5.

6. **Tarifs communaux de l'année 2021 :**

Pour 2021, la commission « Finances » proposent de maintenir les tarifs communaux, exception faite de la garderie pour laquelle elle préconise une augmentation des tarifs.

Depuis son lancement en septembre 2006, la garderie communale est ouverte de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir. Ses tarifs sont inchangés, à savoir 1€/heure/1^{er} enfant et 0,50€/heure/à partir du 2^{ème} enfant.

Au-delà des travaux d'aménagement et de sécurisation réalisés en février 2021, qui contribuent à l'amélioration globale du service rendu, le système de calcul actuel manque de fluidité et d'équité.

Aussi, la commission « Finances » propose au Conseil Municipal de simplifier le barème tarifaire de la garderie à partir de la rentrée de septembre 2021, comme suit :

Matin : 7h30 – 8h30	1.50 € par enfant
Soir : 16h30 – 18h30	2.50 € par enfant

Après discussion, il est proposé les tarifs de garderie suivant :

Matin : 7h30 – 8h30	1.50 € par enfant
Soir : 16h30 – 17h30	1.50 € par enfant
17h30 – 18h30	1.00 € par enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les propositions de la commission « Finances » de ne pas modifier les tarifs communaux pour l'année 2021, à l'exception des tarifs de la garderie, qui seront à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 comme suit :

Salle polyvalente :

- Location par

- Habitants de la commune,
- Associations extérieures (avec habitant de Saint-Pont membre de l'association)
- Propriétaires s'acquittant de la taxe sur le foncier bâti :

110 € / jour
180 € (forfait week-end)

- Location par

- Habitants ou associations extérieurs :

230 € / jour
330 € (forfait week-end)

- Pour toute location :

- Chauffage : obligatoire du 1er octobre au 30 avril : **25 € / jour**
- Caution remise à la réservation : **230 €**

Photocopie :

0,15 € / copie

Columbarium : 7 cases :

15 ans	80 € / l'unité
30 ans	160 € / l'unité
50 ans	230 € / l'unité

Emplacement caverne :

50 ans	100 €
--------	--------------

Concession cimetière

- 1 concession simple 50 ans **100 €**
- 1 concession double 50 ans **200 €**

Encart publicitaire pour bulletin municipal

- Encart 9 x 4 **40 €**
- Encart 9 x 9 **80 €**

Garderie communale – à compter du 1^{er} septembre 2021

Pour tous les enfants

- Matin : 7h30 – 8h30 **1,50 € par enfant**
- Soir : 16h30 – 17h30 **1,50 € par enfant**
- Soir : 17h30 – 18h30 **1,00 € par enfant**

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°02-2021 03 15/7.1.

7. Vote des taux des impôts locaux pour l'année 2021 :

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes locales appliqués en 2020 :

- taxe d'habitation	11,14 %
- taxe sur le foncier bâti	10,00 %
- taxe sur le foncier non bâti	34,69 %

Elle rappelle l'article 16 de la loi de finances 2020 (loi 2020-1721 de finances pour 2021) qui porte la réforme de la taxe d'habitation. La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. Pour les 20% restant, la suppression est progressive sur 3 ans à compter de 2021, c'est-à-dire que la TH pour ces foyers baissera d'un tiers en 2021, à nouveau d'un tiers en 2022 et disparaîtra en 2023. L'année 2022 sera la dernière où les contribuables paieront de la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se voient transférer en 2021 la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue en 2020 par le département. Chaque commune se voit transférer le taux départemental 2020 de TFPB (soit 22.87% pour l'Allier) qui viendra s'ajouter au taux communal. De ce fait, le taux de référence 2021 de TFPB pour la commune correspondra au taux communal 2021 majoré du taux départemental 2021. Le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties serait donc de 10,00 % + 22.87 % soit 32.87 %.

La commission communale « Finances » propose ainsi, pour l'année 2020, de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission communale « Finances » et fixe pour l'année 2021 les taux des taxes locales comme suit :

- taxe sur le foncier bâti	10,00 % + 22.87 %	soit	32.87 %
- taxe sur le foncier non bâti			34,69 %

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°03-2021 03 15/7.2.

8. Budget Lotissement de Saint-Pont : vote du budget primitif 2021 :

Sur proposition de la commission communale « Finances », après avoir rappelé les principes de base s'appliquant à ce budget annexe lotissement en comptabilité de stock, notamment l'assujettissement à la TVA, après présentation des chapitres, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote pour l'exercice 2021 le Budget Primitif du budget annexe lotissement de Saint Pont – comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	29 402.82 €
Recettes	29 402.82 €

♦ Section d'investissement :

Néant.

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°04-2021 03 15/7.1.

9. Budget principal : vote du budget primitif 2021 :

Sur proposition de la commission communale « Finances », après présentation des chapitres, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote pour l'exercice 2021 le Budget Primitif du budget principal de la Commune – qui s'équilibre comme suit :

♦ Section de fonctionnement :

Dépenses	584 265.51 €
Recettes	584 265.51 €

♦ Section d'investissement :

Dépenses	630 726.78 €
Recettes	630 726.78 €

Approuvée à l'unanimité. Délibération n°05-2021 03 15/7.1.

Affaires Générales

9. Bis : Convention d'objectifs et de moyens 2021 avec l'association Enfance Jeunesse de Saint-Rémy en Rollat :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le changement des rythmes scolaires de l'école de Saint-Pont : 4 jours au lieu de 4,5 jours. Aussi, le mercredi, l'école et la garderie sont fermées. Elle rappelle la convention d'objectifs et de moyens 2020 avec l'Association Enfance Jeunesse de Saint Rémy en Rollat / Charmeil, pour l'accueil périscolaire les mercredis ainsi qu'un accueil durant les vacances scolaires (petites et grandes), pour les enfants de 3 à 16 ans. Elle propose de renouveler l'adhésion pour 2021. Elle fait lecture de la convention de partenariat pour l'année 2021 et précise que, conformément à l'article 2 de ladite convention, la participation financière est calculée suivant le nombre d'enfants accueillis sur l'année civile N-1 (janvier à décembre) soit 16 enfants. Aussi pour l'année 2021, le montant est de 1 528.71 €. Cette participation comprend notamment les frais de fonctionnement des structures. La convention est valable pour une année civile soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition de Mme le Maire, et l'autorise à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Enfance Jeunesse de Saint Rémy en Rollat / Charmeil pour l'année 2021.

Approuvée à l'unanimité. Délibération n°08-2021 03 15/8.1.

Projets / travaux / Investissement

9 ter : Création d'un Bike Park : demandes de financements :

Mme le Maire rappelle l'opération de création d'un bike Park. Elle rappelle le dispositif Plan de Relance Economique et Solidaire du Département de l'Allier, pour lequel la commune s'est vu attribué 3 047.51 € pour ce projet. Elle rappelle le dispositif du Fonds Intercommunal de Cohésion Territoriale auprès de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté, et notamment d'une part le solde des années 2017/2020 pour un montant de 1 321 € accordé le 04/03/2021, et d'autre part la nouvelle enveloppe FICT de 19 314 € pour l'année 2021, approuvée lors du conseil communauté du 04/03/2021.

Elle informe le Conseil Municipal que ces travaux d'aménagement sont éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), et propose de revoir le plan de financement comme suit :

<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
Opération n°231 « Création d'un Bike Park »	10 158.35 € HT
Dépenses	
Travaux de terrassement	6 330.00
Fourniture et mise en place d'une clôture	2 402.35
Fourniture d'un panneau signalétique	145.00
Fourniture d'un banc et d'une corbeille	581.00
Fourniture d'engazonnement des abords et plantations, fourniture d'une barrière bois pour l'accès	700.00
Recettes	
Département de l'Allier : Plan de Relance Economique et Solidaire : 30 % du montant HT	3 047.51 €
Etat – DETR 2021 : 21.70 % du montant HT	2 204.36 €
Communauté d'Agglomération Vichy Communauté : Fonds Intercommunal de Cohésion Territoriale (FICT) 24.15 % du montant HT	2 453.24 €
Sous total financements extérieurs	7 705.11 €
Autofinancement (HT) (24.15 %)	2 453.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement proposé pour la création du Bike Park, décide de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021 auprès de l'Etat, pour un montant de 2 402.36 €, à hauteur de 21.70 % du montant total de l'opération qui s'élève à 10 158.35 € HT, décide de déposer une demande complémentaire de subvention au titre du Fonds Intercommunal de Cohésion Territoriale (FICT) auprès de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté, pour un montant de 1 132.24 €, autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ladite décision.

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°09-2021 02 22/3.1.

Mme le Maire précise qu'elle fera une demande d'annulation de la sollicitation pour une avance sur le dispositif « Centre Bourg / Centre-Ville » porté par Vichy Communauté, inscrite dans le plan de financement initial.

10. INFORMATIONS DIVERSES :

- **Chantiers d'insertion :** Didier Migliaccio, Coordinateur du P.L.I.E à Vichy Communauté, a informé Madame le Maire que les travaux sont programmés pour le mois de mai sur Saint-Pont. Pour mémoire, les chantiers prévus sont : des peintures place de l'église (bâtiments communaux situés autour de l'église, à savoir les huisseries et volets du cabinet médical, portes et la fenêtre de l'église, double-porte du local communal situé au rond-point) ; des travaux de maçonnerie (reprise des joints en pierre du muret d'enceinte de la place de l'église et reprise du patrimoine vernaculaire communal, notamment les croix situés dans la commune).

- **Opération plantation de haies et d'arbres :** RDV est pris pour le samedi 20 mars à 14h entre la vingtaine d'habitants volontaires et M Hekimian de la Mission Haies Auvergne, pour une rencontre et visite de terrain. Dans le même ordre d'idée, André Bonnelye propose de donner deux tilleuls à la commune. Corinne Chabaud est chargée de le confirmer et faire le lien avec André Bonnelye et propose que les deux arbres puissent être plantés à l'automne dans la cour de l'école. Madame le Maire en informera la directrice d'école.

- **Demande d'intervention auprès de la Poste :** Madame le Maire a relancé la poste sur la demande de remplacements des cidex défectueux mais aussi sur la possibilité de déplacer la boîte postale jaune de la Poste, route de Vendat, à la salle polyvalente, sur le parvis de la Mairie, à côté du futur panneau d'affichage. En effet, la localisation actuelle n'est ni pratique, ni sécurisée.

- **Réunion de conciliation au sujet de la porcherie :** Elle se tiendra en mairie le mardi 23 mars à 18 heures. L'objet sera d'aborder la question des nuisances olfactives mais aussi l'avenir du site, considérant la volonté pour le groupe Sanders (qui en est le détenteur) de le céder ; l'activité sur site devrait être arrêtée d'ici l'été prochain.

- **Assainissement :** Le service Assainissement de Vichy Communauté a lancé un diagnostic technique pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue du château et de l'extension de la route de Brout Vernet (copie courrier aux particuliers).

- **Installation de panneaux d'affichages sur le parvis de la mairie :** Le projet de Mickaël CHARNET qui sera étudié en commission « cadre de vie » : il porte sur 3 grands cadres de couleur anthracite rappelant les grilles rectangulaires : pour reporter l'aspect rectangulaire du préau en face ; - rectangulaires aussi pour contraster avec la butte arrondie ; - et pour accompagner la lignée portes et fenêtres de la cantine. Les pots rouges couleur des portes sont optionnels, mais il est vrai qu'ils présentent l'avantage de contraster et de mettre en valeur les 3 cadres. Mickaël ajoute que l'idée générale est d'avoir des panneaux d'affichage sobres, modernes et qui se fondent dans l'architecture paysagère de la place.

11. QUESTIONS DIVERSES :

Rencontre Mission Haies : rendez-vous le samedi 20 mars à 14h sur le parvis de la mairie.

Voirie : Mme Christine MATHIAS signale le besoin de nettoyage des caniveaux et avaloirs au niveau du n°59 Route de Vendat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.